



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Technicien paie et administration du
personnel

de l'Université Paris-Est
Créteil Val de Marne - UPEC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Technicien paie et administration du personnel

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-5 Gestion des ressources humaines

Demande n° S3LP150009088

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'ENOES (Paris 8ème) et CIEFA IGS (Paris 10ème).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Technicien paie et administration du personnel* est gérée par l'IUT de Sénart-Fontainebleau en partenariat avec deux écoles spécialisées dans la formation de spécialistes en ressources humaines (ENOES et CIEFA). Elle prépare les étudiants aux métiers de la paie et de l'administration du personnel. Deux publics d'étudiants sont accueillis : les étudiants en poursuite d'études et des salariés en reconversion et des demandeurs d'emploi. Pour les premiers, un dispositif reposant sur un contrat de professionnalisation en alternance leur est proposé. Pour les seconds, les études se font sous la forme d'une formation initiale suivie de 16 semaines de stage.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Technicien paie et administration du personnel* est une des deux licences professionnelles de l'UPEC du domaine des ressources humaines et apparaît complémentaire. L'autre licence visant à former des généralistes des ressources humaines RH (recrutement, gestion de la formation,...), tous les métiers en rapport avec les RH sont ainsi couverts au sein de l'université.

La lecture du dossier fait apparaître qu'il s'agit là d'une licence très demandée par les étudiants. Dans le cas du groupe en alternance, le nombre de dossiers déposés par des étudiants en poursuite d'études est en constante progression : de 120 dossiers déposés en 2009 à 286 dossiers examinés en 2012 pour un total de 40 places offertes. Pour le groupe constitué de salariés en reconversion, l'équipe pédagogique doit traiter 60 dossiers par an pour 20 places. S'observe des taux de réussite excellents de l'ordre de 90 % fruit d'une sélection élevée à l'entrée du diplôme et d'un engagement de l'équipe pédagogique au service des étudiants (*cf.* des pratiques du type bilan fait pour chaque étudiant à mi-parcours ou encore la réunion mensuelle de la promotion avec le responsable de formation...).

Le programme pédagogique apparaît comme bien pensé sur le plan des enseignements professionnels : apprentissage des fondamentaux et approfondissement dans le domaine de la paie et de l'administration du personnel. L'accent mis sur l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication est pertinent. S'y conjugue la connaissance des logiciels de gestion, la maîtrise d'un logiciel de paie, la maîtrise d'outils du type Excel et Access avec un volume de 60 heures de cours ainsi consacrées à l'apprentissage des TIC ES en relation avec des besoins. Le contenu des enseignements généraux gagnerait quant à lui à être renforcé. Des matières comme management, économie ou sociologie des organisations ont une raison d'être en première année de DUT mais dans le cadre d'une licence professionnelle, on s'attend à des contenus un peu plus pointus : économie du travail en lieu et place d'économie, psychosociologie du travail en lieu et place de sociologie des organisations. Enfin, il est étonnant qu'il n'y ait pas de cours de langue (anglais) d'une à deux heures par semaine. A moyen terme, les étudiants seront amenés à prendre des responsabilités dans des entreprises parfois à dimension internationale. Maintenir les acquis en langue n'est pas dans ce cas une perte de temps.

Le taux d'encadrement des étudiants par des professionnels du secteur est d'un niveau élevé de l'ordre de 60 %. Tous ces professionnels ont des enseignements en rapport avec le cœur de métier. Dans cette licence, le lien avec le monde professionnel a été consolidé via un partenariat avec l'association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH). Elle regroupe des responsables des ressources humaines de grandes sociétés avec lesquels les diplômés seront amenés à travailler en tant que collaborateur. Des membres de l'ANDRH interviennent dans la formation des étudiants. Par ailleurs, l'ANDRH dispose d'un représentant au conseil de perfectionnement lequel se réunit deux fois par an.

A l'inverse, le taux de poursuite d'études apparaît comme anormalement élevé (33 %) pour un diplôme dont la vocation est l'entrée à court terme des étudiants sur le marché du travail. Ceci devrait amener l'équipe à s'interroger. *A priori*, les postes de gestionnaire de paie et gestionnaire administration du personnel sont destinés à être occupés par des techniciens. La licence devrait suffire. Ce taux devrait conduire l'équipe pédagogique à s'interroger. Ceci peut s'expliquer par un contexte de crise qui pousse les étudiants à une stratégie de poursuite d'études vue comme une assurance contre le chômage. Cela devrait conduire le responsable de formation à tenir un discours qui vise à rassurer les étudiants sur leur capacité à s'insérer à un niveau licence professionnelle compte tenu de la qualité de la formation.

L'équipe pédagogique est constituée de l'ensemble des enseignants et bénéficie d'une assistante administrative dédiée. Les missions de chacun sont définies, certains enseignants sont responsables de modules. Le responsable de la formation assume pleinement son rôle. Le conseil de perfectionnement comprend 50 % de professionnels et se réunit deux à trois fois par an. Il vise notamment à garantir l'adéquation de la formation avec les métiers envisagés.

- Points forts :

- Le nombre considérable de demande d'inscription (286 dossiers en poursuite d'études pour 40 places) qui produit un diplôme avec une forte sélection à l'entrée.
- L'accueil de salariés en reconversion et de demandeurs d'emploi avec un financement foncier.
- Un taux de réussite élevé à 90 %.
- L'apprentissage des TICES en lien avec une problématique RH (gestion de bases de données dans le cadre de l'élaboration du bilan social, paramétrage de logiciel de paie...).
- La qualité du pilotage.

- Points faibles :

- Le taux de poursuite d'études anormalement élevé en particulier, pour la dernière promotion qui peut s'expliquer en partie par un contexte économique peu favorable.
- L'absence de cours de langue.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux adapter le contenu des enseignements généraux au public concerné et d'y introduire des cours de langue. Il serait bon de surveiller le taux de poursuite d'études qui est anormalement élevé en instaurant peut être des opérations de communication et d'informations à destination des futurs inscrits.



Observations de l'établissement

PRÉSIDENTENCE

LH/GV/ n°56

Dossier suivi par :
Nathalie PERICHON

DEVE

Téléphone :
01 45 17 11-62

Courriel :
nathalie.perichon@u-pec.fr

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

A

Monsieur le Président de l'AERES

A l'attention de M. Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes
20, Rue Vivienne
75002 Paris

Créteil, le 5 septembre 2014

OBJET : Evaluation des spécialités de Licence Professionnelle.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier l'AERES pour le travail de qualité qui a été effectué. Notre établissement ne souhaite pas fournir d'observations pour les spécialités de Licence Professionnelle ci-dessous :

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Spécialités :

- Assistance technique au développement et à l'aménagement des espaces périurbains
- Communication des associations et des collectivités
- Coordination et développement de projets pour les territoires

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Spécialités :

- Sécurité des aliments-Assurance qualité
- Administration des systèmes et réseaux
- Base de données, internet et sécurité
- Chargé d'affaires en contrôle électrique
- Chargé d'affaires en contrôle des bâtiments
- Chimie-Analyse et contrôle des matières premières et des produits formulés
- Chimie-Matériaux: traitement des métaux et alliages
- Commercialisation des produits et des services industriels (CPSI)
- Développement du médicament : santé humaine
- Intégration des systèmes voix/données (ISVD)
- Maintenance nucléaire
- Métrologie-Qualité
- Réseaux sans fil et sécurité
- Systèmes automatisés et réseaux industriels
- Systèmes embarqués, systèmes mécatroniques et éco-conception
- Techniques avancées en maintenance

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Spécialités :

- Assistant ressources humaines
- Conseiller-Gestionnaire de clientèle
- Entreprenariat
- Gestion éco-patrimoniale de l'immeuble
- Import-export échanges internationaux
- Management du point de vente
- Management et gestion de rayon-DISTRISUP
- Métiers de la comptabilité et de la gestion: Contrôle de gestion
- Montage et gestion du logement locatif social
- Responsable d'exploitation
- Secteur associatif
- Technicien paie et administration du personnel

X
X X

Je tiens encore à remercier l'AERES pour le travail entrepris qui nous ouvre des pistes d'évolution au service de l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Luc HITTER

